

Élection à la Commission de la Recherche de l'Université Jean Monnet

<i>Pour une recherche ambitieuse et plurielle</i> Collège A – Droit, Économie, Gestion, Sciences politiques

Notre liste représente la diversité disciplinaire du domaine Droit, Économie, Gestion et Sciences politiques. Notre candidature à la commission de la recherche est motivée par le partage d'une ambition forte pour l'université Jean Monnet et la reconnaissance du rôle clé de la recherche universitaire dans la visibilité et le développement de notre établissement. Cette ambition se traduira par notre appui aux projets et personnes contribuant à la qualité de la production scientifique, au dynamisme de la recherche et au renforcement de l'attractivité de l'UJM, quels que soient les champs disciplinaires concernés.

En commission de la recherche, nous soutiendrons les projets ambitieux, par leurs dimensions scientifique et partenariale, notamment à l'international et s'inscrivant dans des stratégies collaboratives, en particulier à l'échelle du site Lyon/Saint-Étienne. Nous défendrons aussi les projets pluridisciplinaires et risqués dont la diversité et la richesse apportent tant à l'université. Nous appuierons les domaines existants à fortes reconnaissance et visibilité ainsi que l'émergence de domaines innovants et témoignant de leur capacité à contribuer au rayonnement de notre université.

Représentant l'ensemble du secteur Droit, Économie, Gestion et Sciences politiques quelles que soient les disciplines, nous œuvrerons pour le développement de l'ensemble de notre université en soutenant tout projet s'inscrivant dans une perspective d'excellence. Nous aurons en particulier le souci de renforcer la qualité et l'attractivité de la recherche à l'UJM. Trois importants leviers d'action sont examinés en commission de la recherche ou en conseil académique : les moyens financiers (dotations, AAP, mois-invités...), les moyens humains (postes d'EC et de soutien à la recherche) et les incitations pour la recherche (CRCT, RIPEC...). Nous favoriserons l'allocation de ces moyens en prenant en considération les évaluations et le rayonnement des équipes et des personnes mais aussi en fonction du potentiel scientifique des projets et de leur intérêt pour le développement de notre université, tout en étant soucieux des spécificités disciplinaires. Afin de renforcer l'attractivité des équipes de recherche, nous soutiendrons le développement de politiques d'accueil pour les personnes nouvellement recrutées. Enfin, nous favoriserons l'accompagnement des collègues s'engageant dans un retour à la recherche.

La recherche ne pouvant être seulement celle qui est guidée par les appels à projet, nous veillerons à ce que les dotations aux équipes permettent d'initier des projets de recherche structurants et à fort potentiel scientifique. Il nous semble important que les allocations de moyens décidées en commission de la recherche soient suivies d'une évaluation permettant d'en apprécier l'effet de levier sur la production et le rayonnement scientifiques.

Concernant les délibérations et décisions du conseil académique sur le recrutement et la carrière des enseignants-chercheurs, en particulier les demandes d'avancement, nous serons attentifs à ce qu'elles soient objectives et circonstanciées. Nous veillerons à ce qu'elles reflètent les critères d'excellence propres à chaque discipline et contextualisés au regard des spécificités des équipes.

Julien SALANIÉ (Professeur d'économie, GATE, UMR CNRS 5824)

Marie SCHILL (Professeure de sciences de gestion, COACTIS UR 4161)

Nicolas GABAYET (Professeur de droit public, CERCRID, UMR CNRS 5137)